

SEANCE du 18 septembre 2018

Convocation le 11.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absent excusé :

Absent ayant donné procuration : Fr

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux d'entretien de voirie portant sur du dérasement et sur la réalisation des ECF Bicouche « rue du château de Vindey » et « rue du haut de la fontaine », respectivement avec l'entreprise COLAS – Agence TRL à Heillecourt pour un montant de 7.590 € HT, et l'entreprise CO.REAT à Vaudoy-en-Brie pour un montant de 1.075 € HT.

PREND CONNAISSANCE de la fiche financière globalisée proposée par le SIEM relative à l'effacement des réseaux « rue de La Forestière » et « rue de l'école ». Compte tenu des coûts élevés, les membres présents demandent que le projet soit scindé par rue. La question est donc reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

DECIDE de créer une commission communale de travaux pour le suivi des projets de travaux de mise aux normes et d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), et notamment pour le projet de mise aux normes du Foyer Rural.

Questions diverses :

M. le Maire informe l'assemblée :

Une mise aux normes électrique du coffret de sécurité campanaire à l'église est nécessaire et sera réalisée par l'entreprise BODET pour un montant de 2.032 € HT.

La vérification annuelle du matériel incendie (poteaux incendie et citerne) sera confiée à la société Solution & Incendie pour un montant de 504,60 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Saudoy, le 20 septembre 2018

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr